



MRC de Témiscamingue

RÈGLEMENT N° 157-02-2013

Règlement déléguant au directeur général – secrétaire-trésorier, au directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et à certains cadres le pouvoir d'autoriser des dépenses et/ou contrats au nom de la MRCT.

Avis de publication

(article 451 du Code municipal).

Prenez avis que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, lors de la séance ordinaire du 20 février 2013, a adopté le règlement n°157-02-2013 concernant le pouvoir d'autoriser des dépenses et/ou contrats au nom de la MRCT aux membres de la direction et à certains cadres.

Le règlement n°157-02-2013 entre en vigueur à la date de la publication de cet avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ainsi qu'au site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca.

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 25^e jour du mois de février 2013.

Lyne Gironne
Secrétaire-trésorière – directrice générale
MRC de Témiscamingue

Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209

Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829

Télécopieur : 819 629-3472

Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca



(MRCT, 25 février 2013 lg)

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Témiscaming
- Ville-Marie
-
- MRC de Témiscamingue